

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2026-0264</p> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>14 SEPTEMBRE 2026</b></p> |
| <p><b>SYDETOM66</b></p> <p><b>RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2025</b></p>                                                                                                                |                                                                                                                                   |

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

#### **Étaient présents :**

Julie SANZ, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

#### **Étaient représentés :**

Patricia NADAL donne pouvoir à Julie SANZ, Philippe KERAUFFRET donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Rémi RULL, Guy LLOBET donne pouvoir à Annie LAMARQUE, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD, Jean-Claude ROYO donne pouvoir à Catherine JEAN BRUNEL, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY

#### **Étaient absents/excusés :**

Marc HUGONNET, Marie ARIZA.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 8

#### **Secrétaire de Séance :**

Claude BARCIA

#### **Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260914-DL2026-0264-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2026  
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Le Sydetom66 est le Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales (66).

Les compétences du Sydetom66 sont :

- Le transport des Déchets Ménagers à partir des quais de Transfert ;
- La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) au travers d'une Usine de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) en Délégation de Service Public ;
- La valorisation matière (tri et recyclage) des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) au travers d'un Centre de Tri en Délégation de Service Public ainsi que la collecte du Verre ;
- La valorisation organique des Déchets Verts et des Déchets Alimentaires avec la gestion de plateformes de compostage, de broyage et de criblage ;
- La valorisation des Boues de Station d'épuration en gestion par des opérateurs privés ;
- Le traitement du Tout-venant par enfouissement ou valorisation énergétique ;
- La coordination des actions de Communication et Prévention des déchets ;

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses réalisations, dont le lancement des travaux pour la création d'une nouvelle aire de déchets végétaux à Matemale, le début des travaux de l'Ecopôle à Thuir.

L'année 2025 est également celle de l'attribution du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation du site Arc Iris à Calce sur la période 2026-2038. Le nouvel exploitant, le groupement Suez-Banque des Territoire, sera ainsi chargé à compter du 30 juin 2026 et pour une durée de 12 ans de l'exploitation de l'usine d'incinération, de la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri et de la transformation de l'actuel centre de tri en centre de préparation des tout-venant déchèteries.

Au total, en 2025, 412 443 tonnes de déchets produits par les ménages ont été réceptionnées par le SYDETOM66 et 94% de ces déchets ont été valorisés grâce à des traitements spécifiques pour une valorisation optimale. Pour exemple, 172 744 tonnes de déchets ont été incinérés dans l'usine de Valorisation Énergétique du SYDETOM66 à Calce représentant 42% de l'ensemble des déchets valorisés.

Récapitulatif des tonnages et de leur évolution entre 2024 et 2025 :

| Flux                                           | Tonnages 2024 (t) |        | Tonnages 2025 (t) |        | Evolution (%) |             |
|------------------------------------------------|-------------------|--------|-------------------|--------|---------------|-------------|
|                                                | Département       | ACVI   | Département       | ACVI   | Département   | ACVI        |
| <b>Ordures<br/>Ménagères<br/>Résiduelles</b>   | 157 515           | 21 121 | 159 037           | 21 328 | +0,96%        | +0,98%      |
| <b>Emballages<br/>Ménagers<br/>Recyclables</b> | 30 228            | 4 924  | 30 971            | 5 089  | +2,46%        | +3,35%      |
| <b>Tout venant<br/>des<br/>déchèteries</b>     | 37 054            | 3142   | 32 788            | 2897   | -11,51%       | -7,80%      |
| <b>Déchets<br/>Végétaux</b>                    | 47 338            | 7 066  | 55 390            | 8 282  | +17,01%       | +17,21<br>% |
| <b>Biodéchets</b>                              | 111               | 58     | 106               | 61     | -4,50%        | +5,17%      |
| <b>Boues de<br/>stations<br/>d'épuration</b>   | 36 649            | 6 368  | 37 056            | 6 930  | +1,11%        | +8,83%      |
| <b>Verre</b>                                   | 18 609            | 3 547  | 18 389            | 3 577  | -1,18%        | +0,85%      |

Un des points noirs relevés par le Sydetom66 concerne les erreurs de tri sur les emballages ménagers. En effet, 26,38% des déchets triés sont des refus ce qui pose des problèmes de sécurité à l'usine de tri et des déclassements en ordures ménagères.

Pour réduire la part de déchets non conformes, le SYDETOM a initié plusieurs actions avec notamment la réalisation d'un MODECOM sur la base de caractérisation sur les OMR, ainsi que l'expérimentation de caméra intelligente LIXO pour réaliser des caractérisations en temps réel des collecte d'EMR.

#### **Le budget du Sydetom66 :**

##### En fonctionnement :

Dépenses : 51 519 371-€

Recettes : 56 437 818-€

##### En investissement :

Dépenses : 12 308 884-€

Recettes : 16 229 205-€

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités tel qu'annexé.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Prend acte** de la présentation du rapport d'activités du SYDETOM66 pour l'exercice 2025 tel qu'annexé ;

**Dit** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président du SYDETOM66.

**Résultat du vote :**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de  
sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA



Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :  
en Sous-Préfecture le :  
et de sa publication le :**

*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans  
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*